Langues de chez nous : pauvres noms de lieux

Autor(en): **Schüle, Ernest**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **72 (1977)**

Heft 3-fr: **Crise de l'énergie sans issue?**

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-174674

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Pauvres noms de lieux

On sait que la prononciation correcte du nom de *Bruxelles* est brussel et que *Montréal* doit se lire monréal. La grammaire et le dictionnaire français nous l'enseignent et les écoliers doivent apprendre spécialement ces exceptions aux règles de l'écriture et de la prononciation françaises. En effet, si on lisait simplement ce qui est écrit, on prononcerait mal ces noms de ville: bruc-sel, mon-tréal.

Correct? Incorrect?

Voilà une prononciation correcte, puisque conforme à l'usage des régions intéressées, et une graphie qui ne lui correspond pas. Cette graphie est-elle donc «incorrecte»? Nous dirions plutôt qu'elle est «non appropriée». Nous avons quelque peine à admettre qu'une forme parlée puisse être meilleure qu'une forme écrite (le prestige de ce qu'on lit noir sur blanc sur le papier!), et cela fausse notre attitude en face de certains noms de chez nous. En effet, en Suisse romande également, nous avons des noms de lieux et des noms de famille mal prononcés parce qu'on les lit tels qu'ils sont écrits, sans tenir compte de l'usage local; mais aucun dictionnaire, aucune grammaire française ne nous met en garde contre ces exceptions aux règles de la lecture.

Noms en -az, -oz

Il y a – exemple dont on a souvent discuté et avec passion – nos noms en *-az, -oz.* Comment prononcez-vous *Rivaz* (VD)? Dites-vous rivà ou même rivaze? Les Vaudois de Lavaux disent rîve. Comment prononcez-vous le nom de *La Forclaz* (VD, VS)? Les indigènes disent forcle ou forcla (avec un -a faiblement articulé et surtout en mettant l'accent tonique sur le -o-). Il en est de même de *Moillesulaz* (GE), de *La Crettaz* ou *La Crêtaz* (VD et VS) et de nombreux autres noms de lieux: le *-az* ne porte jamais l'accent dans la prononciation des indigènes. Il en était de même autrefois dans les noms de famille *Mottaz, Delacrétaz, Corboz,* etc.; mais combien de gens savent encore que, selon le bon usage vaudois, il faudrait dire motte, delacrète, corbe?

Il y a de quoi s'inquiéter lorsqu'on voit que, de plus en plus, la lecture de ces noms selon les règles de la langue française produit de mauvaises formes, que ces formes nouvelles supplantent celles de l'usage local, que nos noms risquent donc d'être définitivement altérés. Faut-il s'en alarmer ou, avec résignation, laisser s'instituer le nouvel usage? Ces noms avaient un sens. Là où il est encore senti aujourd'hui, la nouvelle prononciation inadéquate le cache définitivement: on n'identifie plus rivaze avec le mot «rive» ni la crettaze avec le mot «crête».

Un remède

Il y a bien un moyen de sauver l'essentiel, la substance de nos noms, leur contenu (par opposition à l'élément extérieur qu'est la graphie): il faudrait pouvoir leur donner un habit graphique qui corresponde à la prononciation réelle.

Mais d'abord, d'où vient le *-z* dans ces terminaisons fréquentes *-az, -oz?* Ces graphies sont ou étaient en usage dans tous les cantons romands à l'exception du Jura, dans la Vallée d'Aoste, en Savoie et jusque dans le Dauphiné (d'où sont originaires les *Berlioz*). Toutes ces régions font partie du domaine francoprovençal dont les patois ont ou avaient en commun un trait marquant: là où le français n'a plus qu'un *-e* dit muet, ils ont conservé, comme les autres langues romanes, les timbres *-a* et *-o;* par exemple: francoprovençal *porta* «la porte», comme en occitan, en italien, en rhéto-roman, mais s'opposant au français *porte.* Dans les régions francoprovençales, on a constaté de bonne heure que l'orthographe française ne suffisait pas pour rendre exactement la forme locale d'un nom. Comme le français, au moyen âge déjà, ne disposait pas

d'un signe qui pût rendre un *-a* final non accentué, les clercs de chez nous ont utilisé la lettre *-z* pour marquer cette particularité phonétique du francoprovençal. C'est de là que nous viennent tous ces *-az, -oz.* Aujourd'hui on ne sait plus ce que signifiaient ces *-z* et on leur attribue, à tort, la valeur qu'ils peuvent avoir dans le français actuel.
Nous voyons maintenant comment on pourrait résoudre le problème épineux des *-az, -oz:* il suffirait de mettre à leur place un simple *-e,* signe qui, dans l'orthographe française, rend une voyelle finale non accentuée. En écrivant *Rive, la Crête,* etc., on sauvegarderait l'essentiel de ces noms, en sacrifiant certes un détail graphique, qui est devenu inutile, voire maléfique.

Noms protégés

Mais alors d'autres difficultés surgissent. On tient à ces formes *la Forclaz, la Crettaz* qu'on a toujours vues écrites ainsi, malgré les inconvénients que nous venons d'énoncer. Et surtout, il y a des noms «intouchables»: l'orthographe actuelle des noms de famille est protégée par l'état civil – il faudrait une décision des autorités cantonales pour y changer une lettre – et les noms des communes ne peuvent être modifiés que par une décision du Conseil fédéral. Inutile donc de perdre son temps et sa salive dans ces cas!

Lieux-dits

En revanche, il vaut la peine de se préoccuper des nombreuses appellations de lieux-dits inscrites dans les cadastres et sur les plans communaux, et dont une partie apparaît également sur les cartes officielles. On ne peut plus penser que ces noms de parcelles, souvent petites, appartiennent uniquement aux gens de l'endroit, qui savent comment les prononcer même s'ils sont mal orthographiés. En effet, ils sont peut-être déjà utilisés (ou pourront l'être demain) par ceux – touristes, reporters, planificateurs – qui viennent d'ailleurs et lisent donc ce qu'ils voient écrit. Quel mayen est à l'abri du risque de devenir une station touristique? quelle montagne, d'être le terminus d'un télésiège? quelle pente, de donner son nom à une piste de descente?

Commissions de nomenclature

La loi fédérale sur la mensuration cadastrale prescrit que des «Commissions cantonales de nomenclature» veillent à ce que les noms inscrits sur des plans nouveaux ou réédités soient conformes à l'usage local. Nos commissions cantonales sont conscientes de ces problèmes, en particulier du danger de mauvaises prononciations engendrées par des graphies non appropriées. Dans leur travail, elles recherchent l'accord des autorités communales pour des modifications permettant de mieux conserver la substance des noms locaux. En préconisant, par exemple le remplacement de *-az, -oz* par *-e,* ces commissions n'innovent pas; elles ne font que généraliser un usage bien établi dans les cantons de Genève et de Neuchâtel (ainsi *La Brévine,* anciennement *-az*), dont on a des exemples également dans Vaud *(Concise,* etc.), dans Fribourg *(Rue,* etc.) et dans le Valais romand, dont voici un cas particulièrement instructif:
Le nom de la commune d'*Evolène* se prononce en patois voleïn-na, avec accent tonique sur -eïn- et une voyelle finale -a faiblement articulée. Après les premières attestations du nom sous forme latinisée, nous trouvons, à partir du XVe et jusqu'au XIXe siècle, la graphie *Evolenaz* (1449 *Ewolenaz*), puis, au début du XIXe siècle, les premières graphies à la française (1818 *Evoleine,* 1830 *Evolène*). Cette dernière forme a été adoptée par la carte Siegfried et a acquis de ce fait un statut officiel qui écarte la mauvaise prononciation évolénaze. Sur le territoire de cette commune, il y a les localités bien connues d'*Arolla* (anciennement *-az*), de *La Forclaz* et de *Ferpècle* (anciennement *-oz*), trois noms qui également se trouvent tels quels sur la carte Siegfried, mais qui illustrent à souhait le manque d'unité – donc l'arbitraire – qui caractérise leurs graphies.

Sauver l'essentiel

Pour conclure, avouons que l'orthographe de nos noms de lieux soulève un tas de questions difficiles. A part ce *-z* parasite, il faudrait discuter aussi les cas de *Neirivue* FR (que les indigènes prononcent nèrive), *Nendaz* VS (prononcé ninde), *la Sionne* VS (à Sion on dit siône) et nous en passons. Le fond du problème est partout le même: dans des noms de ce genre, il faut essayer de sauver l'essentiel, même au prix de quelques détails d'importance secondaire. Une attitude qui est familière aux membres de la Ligue pour le patrimoine architectural.

Ernest Schüle